

## Cotonou : Stop ou encore ?

### Les enjeux des futures relations UE-ACP



G rard Karlshausen<sup>1</sup>  
Novembre 2015

Pour que la Terre tourne plus **JUSTE** !



F D RATION  
WALLONIE-BRUXELLES

<sup>1</sup> Conseiller aupr s de la Conf d ration europ enne des ONG (CONCORD) et sp cialiste des questions relatives   la participation de la soci t  civile dans les accords internationaux, Professeur   l'Institut des Hautes Etudes en Communication Sociale (IHECS-Bruxelles) en communication politique europ enne.

**Pour rappel, l'Accord de Cotonou est ce cadre qui régit les relations politiques, commerciales et de coopération entre l'Union européenne (UE) et 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Il concerne plus de 700 millions d'habitants dont la très grande majorité vit en Afrique et dans des pays parmi les plus défavorisés. Conclu en 2000 pour 20 ans, il vient d'aborder son ultime quart de vie et de nombreux observateurs s'interrogent sur ce qu'il deviendra après 2020.**

**En cette période où la Commission Européenne consulte largement en vue de se positionner sur l'avenir de cet Accord, une analyse qui propose un état des lieux et invite à la mobilisation.**

### **La grande bataille de l'après-Cotonou a commencé**

La Commission européenne a lancé en octobre 2015 une vaste consultation sur internet en vue d'alimenter la réflexion qui doit la mener à fixer sa position sur l'avenir de Cotonou d'ici fin 2016<sup>2</sup>. Partout en Europe, mais aussi dans les pays ACP, des séminaires et autres tables-rondes s'organisent pour préparer un débat crucial sur les relations de l'Europe avec les pays en développement. La coopération avec les ACP ne date pas d'hier. Elle s'est développée bien avant le début de ce siècle comme un modèle de partenariat (parfois très théorique, il est vrai) et touche des populations parmi les plus pauvres du monde.

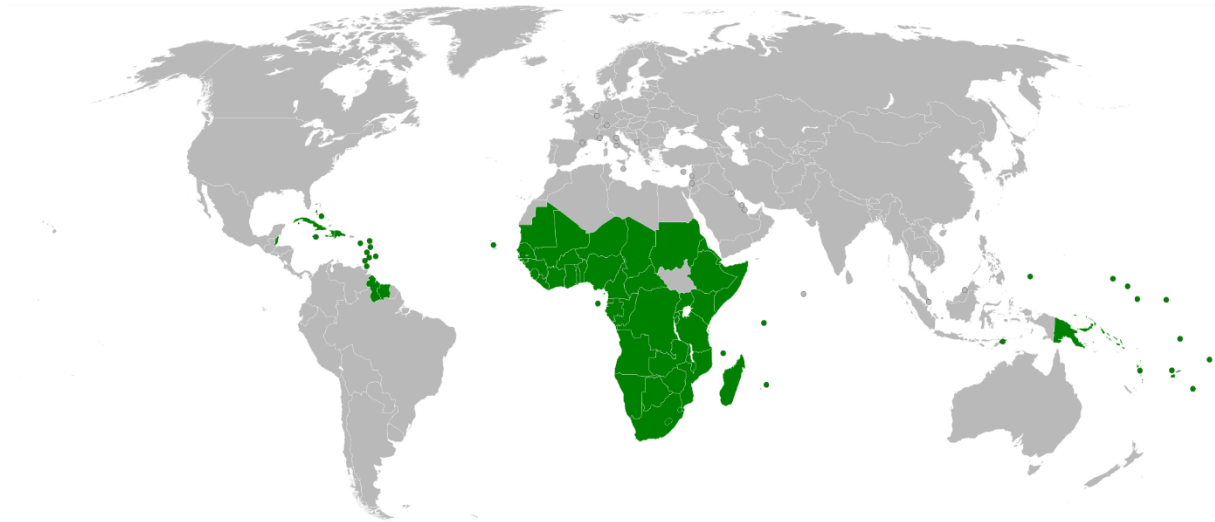
D'aucuns plaident pour une « régionalisation » de l'Accord c'est-à-dire la redistribution des relations de l'UE en fonction des grandes régions du monde. Ceci condamnerait un groupe hybride comme le groupe des pays ACP. Le dialogue politique serait pris en charge par les stratégies UE-Afrique, UE-Caraïbes et UE-Pacifique, des espaces de coopération qui existent déjà et qui permettent de mieux cibler des réalités régionales parfois très hétérogènes. Mais que deviendraient alors les relations commerciales et la coopération au développement ? Les relations commerciales seraient-elles centrées sur ces accords de partenariat économique (APE) qui se multiplient actuellement dans un contexte plutôt chaotique et sous les critiques de la société civile ? Quant à la Coopération au développement portée par le Fonds Européen de Développement (FED)<sup>3</sup>, serait-elle réintégrée dans le budget européen, perdant au passage quelques plumes financières et l'originalité d'un instrument en principe cogéré avec les bénéficiaires ? On reviendra ci-dessous sur ces questions.

Car d'autres acteurs plaident pour poursuivre l'« expérience de Cotonou ». Malgré ses faiblesses et incohérences, le groupe ACP a acquis une force et une expérience non-négligeable et les institutions de « Cotonou » gardent une vigueur qu'il serait dommage de perdre surtout en faveur d'accords régionaux plus faibles ou plus inféodés aux intérêts commerciaux : les valeurs de Cotonou (partenariat, appropriation ...) risquent de se perdre même si leur mise en pratique laisse beaucoup à désirer.

<sup>2</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/public-consultation-eu-acp-new-partnership\\_en](http://ec.europa.eu/europeaid/public-consultation-eu-acp-new-partnership_en)

<sup>3</sup> Le FED est un instrument financier actuellement hors du budget de l'UE. C'est un panier d'apports financiers alimentés par les Etats membres et géré par la Commission européenne sous la supervision des institutions UE-ACP.

Le débat est donc ouvert et la société civile des quatre continents concernés doit y prendre sa part tant les enjeux sont colossaux. Les discussions sur l'avenir de l'accord de Cotonou charrient aujourd'hui tous les autres débats qui agitent la coopération Nord-Sud dans le cadre de la mondialisation : place du commerce, de la sécurité, rôles de la société civile et du secteur privé, changements climatiques et lutte contre les inégalités...



### **Le Fonds Européen de Développement, onzième (et dernier ?) du nom**

La coopération au développement avec les pays ACP est financée par le Fonds Européen de Développement (FED) et régie par son cadre réglementaire. 74 pays sont actuellement concernés, les autres disposant d'un accord spécifique (comme l'Afrique du Sud) ou ne satisfaisant pas aux conditions minimum pour en bénéficier (comme le Soudan). Le FED en est à sa onzième édition et est doté de 29 milliards d'€ (hors prêts de la Banque Européenne de Développement) pour la période 2014-2020. C'est donc le tout début de sa mise en œuvre et quel que soit l'avenir de l'accord de Cotonou, les bénéfices que devraient en retirer les populations représentent un défi tant pour les Institutions que pour la Société Civile.

La programmation de la coopération a été fortement orientée par les principes du « programme pour le changement ». Ce document de 2011<sup>4</sup>, adopté par les institutions européennes en vue de mieux cadrer la coopération, s'est effectivement appliqué au FED. Il a notamment amené une limitation de l'utilisation des fonds à deux ou trois secteurs prioritaires. Si ceux-ci peuvent varier d'un pays à l'autre, les données actuellement disponibles montrent que les grands secteurs gagnants, tous ACP confondus, sont l'agriculture, la gouvernance et l'énergie.

Même si pour le premier choix (l'agriculture), les appels de la société civile ont sans doute joué un rôle, on est en droit de se demander de quelle agriculture il est ici question : s'agit-il de soutenir les mouvements paysans et l'agriculture familiale respectueuse des gens et des

---

<sup>4</sup> « Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE ». Voir le texte intégral sur [http://eacea.ec.europa.eu/intra\\_acp\\_mobility/funding/2012/documents/agenda\\_for\\_change\\_fr.pdf](http://eacea.ec.europa.eu/intra_acp_mobility/funding/2012/documents/agenda_for_change_fr.pdf)  
Pour l'influence du programme pour le changement sur la programmation du 11<sup>ème</sup> FED, voir (en anglais) : <http://ecdpm.org/publications/programming-agenda-change-11-european-development-fund-acp-eu/>

terroirs ? Ou de miser sur l'agro-business, toujours à l'affût de quelques bonnes affaires ? Pour ce qui regarde la gouvernance, si le souhait est que l'aide et les politiques de développement soient bien gérés, s'agit-il de soutenir des mécanismes assurant le respect de l'ensemble des Droits humains et la redevabilité des gouvernements avec la participation des populations concernées ? Ou de faire peser de nouvelles conditionnalités sur les pays ACP tout en imposant des politiques de développement répondant aux critères et intérêts européens ? Quant aux choix énergétiques, la consultation des populations est assurément indispensable, pour éviter, comme on l'a vu, par exemple au Mexique, de sympathiques éoliennes envahir les champs des paysans... sans leur demander leur avis.

En ce qui concerne Haïti, la priorité du programme indicatif national signé en juillet 2014<sup>5</sup> concerne d'abord les politiques de gestion urbaine et d'infrastructure : appui à la politique de logement, réhabilitation des voies de communication, des espaces publics ... (un tiers du financement). Suivent l'éducation (surtout fondamentale et professionnelle) avec 24% du budget, l'agriculture et la sécurité alimentaire (24%) et la gouvernance (19%). Notons aussi une enveloppe de 10 millions d'€ pour soutenir la société civile : mais laquelle et pour quoi faire ? Cela n'apparaît pas ici clairement. Les organisations concernées sont-elles correctement informées ?

En principe, la société civile devait être associée dès le début à la programmation du 11<sup>ème</sup> FED, et cela dans tous les pays concernés. En bout de course, force est de constater que la situation varie beaucoup de pays à pays mais les mêmes plaintes se répètent. Dans certains pays, la consultation se réduit à une simple information sur des décisions qui semblaient déjà prises entre la Commission Européenne et les gouvernements ACP.



<sup>5</sup> Voir le texte intégral sur [http://www.eas.europa.eu/delegations/haiti/documents/pin\\_signe\\_fr.pdf](http://www.eas.europa.eu/delegations/haiti/documents/pin_signe_fr.pdf)

### *Le cas de Madagascar*

La coopération avec **Madagascar** a été plus compliquée<sup>6</sup>. Longtemps gelée suite à la suspension de l'ordre constitutionnel en 2009, elle a repris il y a deux ans et consiste essentiellement en la mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> FED, ce dernier ayant évidemment pris du retard. Il promeut surtout les infrastructures (40% du budget), l'agriculture et le développement rural (20%) ainsi que les réformes macro-économiques sous forme d'appuis au budget de l'Etat (30%). Une enveloppe de 10% est réservée à diverses actions ciblant le renforcement de la société civile<sup>7</sup> et la mise en œuvre des accords de partenariat économique (APE-voir ci-dessous). Il serait intéressant de voir ce qu'il est advenu de tout cela dans la réalité et les ponts qui seront jetés avec le 11<sup>ème</sup> FED. En effet, en juin 2014, un montant indicatif initial a été fixé pour celui-ci. Il est de 518 millions d'euros (contre 577 millions alloués au 10<sup>ème</sup> FED) La programmation a donc pu commencer. Un nouveau programme indicatif national est en cours de rédaction à Madagascar. Ce programme n'aurait pas été signé jusqu'à présent.

Souvent, ce sont les mêmes organisations, bien connues, qui ont été concernées alors que beaucoup d'acteurs étaient tenus dans l'ignorance du processus. Il faut dire que tel qu'il est organisé, ce genre de consultations s'adresse en priorité à des acteurs déjà bien informés et dotés de moyens humains et matériels qui facilitent leur participation. Par contre, des organisations plus petites (mais parfois très représentatives de certains secteurs de la population), situées loin de la capitale et plus pauvres en ressources, ne bénéficient pas des informations et des moyens indispensables pour assurer leur participation. Même si des efforts ont été menés dans certains pays pour améliorer celle-ci, les organisations de la société civile restent, en général, mal préparées et peu formées, et les délais sont trop courts, pour pouvoir maîtriser les dossiers.

Devant les multiples critiques, la Commission a lancé un processus visant à demander à chaque Représentation de l'Union européenne<sup>8</sup> dans les pays ACP de rédiger une « feuille de route » pour développer les relations avec la société civile de leurs pays respectifs. Il s'agit de dépasser le stade des consultations ad-hoc pour aller vers un dialogue plus permanent : ceci représente un fameux défi pour les Représentations mais aussi pour la société civile qui se doit d'être attentive à la poursuite de ce processus.<sup>9</sup>

### **La saga des APE rebondit**

Quoi qu'il en soit, le retour de l'agriculture et du développement rural en tête des priorités du FED dans de nombreux pays est une bonne nouvelle. Même si, comme dit auparavant, il faudra voir de quoi l'on parle. Que penser par exemple des pressions exercées par la Commission

<sup>6</sup> Pour l'historique récent des relations UE-Madagascar, lire

[http://eeas.europa.eu/delegations/madagascar/eu\\_madagascar/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/delegations/madagascar/eu_madagascar/index_fr.htm)

<sup>7</sup> Début novembre 2015, quatre associations ont ainsi reçu des fonds. Voir :

[http://www.eeas.europa.eu/delegations/madagascar/press\\_corner/all\\_news/news/2015/20151104\\_dinika\\_fr.htm](http://www.eeas.europa.eu/delegations/madagascar/press_corner/all_news/news/2015/20151104_dinika_fr.htm)

<sup>8</sup> Depuis la signature du Traité de Lisbonne, les Représentations de l'UE sont pratiquement des ambassades de cette dernière dans les pays tiers : elles sont amenées, notamment en matière de coopération, à assumer de plus en plus de responsabilités qui incombait auparavant au Siège.

<sup>9</sup> Voir à ce propos l'étude de CONCORD et ses recommandations (le rapport en français est annexé à cette page) :

<http://www.concordeurope.org/publications/item/406-the-eu-delegations-watch-report-2015>

européenne pour parvenir, dans le même temps, à la signature ou la mise en œuvre d'Accords de Partenariat Economique (APE<sup>10</sup>) avec de multiples régions ACP ?

Certes, l'UE a toujours présenté ces Accords comme des "instruments de développement". Mais pourquoi, dès lors, promouvoir d'amples accords de libre échange qui éliminent presque tous les droits de douane sur les marchandises et poussent à la libéralisation des services, des investissements et des marchés publics, parmi d'autres secteurs de l'économie ? De tels accords privent les ACP des ressources importantes que leur procurent les droits de douane sur les importations et réduisent ainsi fortement l'espace politique dont ils disposent pour réguler et dessiner leurs propres politiques de développement. Ils ouvrent en outre leurs marchés à la concurrence inégale des exportations européennes, minant leurs propres efforts d'intégration régionale et portant préjudice aux industries naissantes ainsi qu'à l'agriculture familiale.

Comme l'expliquait, le 14 juillet 2015, Jacques Berthelot (de l'organisation française « Solidarité ») lors d'une intervention sur l'Afrique de l'Ouest devant la Commission du Commerce extérieur du Parlement européen:

*« L'étude effectuée en 2014 sur le Nigéria prévoyant une hausse de 0,3% des gains des consommateurs n'est pas réaliste. Ces gains proviendraient d'une baisse de prix des importations de l'UE, notamment des produits alimentaires. Mais cette politique réduira tant le prix des céréales et tubercules locaux que du lait, appauvrissant la majorité des agriculteurs et éleveurs, qui constituent 61% des actifs. (...). D'autant que les exportations de céréales, viandes et produits laitiers de l'UE vers Afrique de l'Ouest ont bénéficié en 2013 de 449 millions d'euros de subventions. L'UE prétend qu'elle n'a plus de subventions à l'exportation, oubliant que l'Organe d'appel de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a jugé en quatre occasions que les subventions internes (accordée par l'UE) aux produits exportés ont un effet de dumping. »*

Alors, FED et APE mènent-ils des politiques contradictoires ? A la base de ces incohérences des politiques européennes, on ne doit évidemment pas oublier les pressions des grands groupes européens sur les Etats et les Institutions.

*« La Compagnie Fruitière, qui possède et exporte l'essentiel des bananes et ananas de Côte d'Ivoire et du Ghana, a fait pression pour ne pas payer de droits de douane, même en cas de refus de l'APE. Le Groupe Mimran, propriétaire des Grands Moulins d'Abidjan et de Dakar, a obtenu que le droit de douane de 5% du tarif extérieur commun de la CEDEAO sur les céréales hors riz soit éliminé dès 2020. Le groupe Bolloré, qui règne sur les infrastructures portuaires du Golfe de Guinée, participe à l'exportation de 65% du cacao de Côte d'Ivoire ».<sup>11</sup> Jacques Berthelot*

<sup>10</sup> Voir analyse d'Entraide et Fraternité : Pierre Gillet, La saga des APE, sur le site [www.entraide.be](http://www.entraide.be)

<sup>11</sup> Pour plus d'information sur ces analyses voir : <http://www.solidarite.asso.fr/-Articles-Jacques-Berthelot->

Il n'y a rien d'étonnant dès lors que devant les réticences des ACP à conclure des APE fin 2007, la Commission ait usé du bâton (menaces de restrictions commerciales) et de la carotte (aide au commerce) pour arracher des APEI (APE intérimaires) aux pays non-PMA<sup>12</sup>. Ces APEI devaient garantir à ces pays un accès préférentiel au marché européen... en attendant de se fondre dans des accords régionaux définitifs dont la négociation se poursuit. Les APEI conclus à la hâte en 2007 comportent un important volet de libéralisation du commerce des marchandises (portant au moins sur 80% du marché) et la promesse d'ouvrir dans un délai précis des négociations sur les services et autres secteurs mentionnés ci-dessus. C'est ce qu'on appelle dans le jargon des accords des « Clauses de Rendez-vous » !



Cette nouvelle pression a eu le résultat escompté : aujourd'hui, 49 des 79 pays ACP sont engagés dans un APE sous une forme ou une autre. Détaillons :

- Un APE régional complet (biens et services) a été conclu avec les Caraïbes (Cariforum). Mais cet Accord n'a pas encore été ratifié par Haïti. Suite notamment

---

<sup>12</sup> Rappelons que les 49 pays moins avancés (PMA) dont beaucoup sont des ACP ont droit à un accès presque illimité au marché européen en vertu de la directive appelée « tout sauf les armes ». L'UE ne pouvait dès lors accentuer les pressions que sur les pays ne relevant pas de cette catégorie (définie par les Nations-Unies), en espérant que par ric-hochet les PMA finissent aussi par adhérer à des APE régionaux.

aux mobilisations de la société civile<sup>13</sup>, le parlement a rejeté l'APE malgré les pressions européennes. Rappelons qu'Haïti est un PMA qui n'est formellement pas tenu d'adhérer à l'APE « Caraïbes », mais qu'il est difficile pour un pays de s'isoler des politiques acceptées par les autres membres de son groupe régional.

- Un APE régional sur les marchandises (80% en moyenne) conclu avec l'Afrique de l'Ouest en voie de signature puis de ratification parlementaire. L'Afrique de l'Ouest a été longtemps la région qui résistait le plus à la signature d'un APE régional. Mais des pressions ont eu raison de sa résistance : d'abord, celles des Institutions internationales et des multinationales européennes implantées dans la région, ensuite, celles de la Côte d'Ivoire et du Ghana, pays contraints de s'engager dans des APEI et soucieux de ne pas rester seuls sur le « ring » du commerce international et enfin, celles de certains Etats membres, partenaires traditionnels de la Région<sup>14</sup>.
- Deux APE régionaux ont été conclus avec la SADC (Communauté de développement des Etats d'Afrique Australe) qui inclut la République Sud Africaine. Les textes sont en cours de toilettage pour être soumis à la signature des gouvernements
- Deux APEI concernant deux « sous-régions » sont en voie d'application. L'un concerne certains pays d'Afrique orientale et australe (région ESA) : les Seychelles, Madagascar, l'île Maurice et le Zimbabwe.<sup>15</sup> L'autre regarde la région pacifique : la Papouasie-Nouvelle Guinée et les Fidji dont l'UE menaçait d'imposer plus fortement les exportations de thon. Les processus pour conclure les APE régionaux, qui devraient remplacer ces accords intérimaires, sont difficiles car les autres pays concernés se montrent réticents face à diverses exigences européennes.
- Un APEI est en cours avec le Cameroun, les négociations d'un APE avec la région d'Afrique centrale étant complexes.

On peut donc affirmer qu'entre 2007 et 2015, une certaine débandade s'est produite dans le front presque uni que présentaient jusque-là les pays ACP. Les pays non PMA ont dû se résoudre à signer des accords intérimaires contestables et pour y échapper, ont cherché à entraîner leurs voisins PMA dans des accords complets. Cette situation a mis à mal les processus d'intégrations régionales en morcelant les régions et en multipliant les réglementations.

Au regard des intérêts réels des ACP, cette brusque évolution est cependant étonnante. Que signifient en effet encore les préférences de l'UE après 12 ans d'érosion de leurs impacts en raison de la réforme des politiques de l'UE et de la signature de divers accords de libre-échange par celle-ci avec d'autres régions du monde ?

---

<sup>13</sup> Dans laquelle figure un partenaire d'E&F (la PAPDA), voir analyse de Carmelina Carracillo (2014), « Haïti du business ou Haïti des paysans ? », sur le site d'E&F.

<sup>14</sup> Dans ce domaine, il semble que l'aide militaire fournie à l'Afrique de l'Ouest ait également joué un rôle de levier. Selon certains commentateurs africains, l'envoi de troupes françaises et le soutien financier aux armées de la région auraient encouragé les autorités de cette dernière à plus de souplesse dans les négociations commerciales.

<sup>15</sup> Le texte complet de cet APEi qui concerne Madagascar se trouve sur

[http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2010/april/tradoc\\_146059.pdf](http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2010/april/tradoc_146059.pdf)

De plus, s'il est certain qu'un refus des APE augmenterait le coût des exportations des pays concernés, il semble que ceux-ci se verraient amputés de rentrées douanières encore plus élevées ! Ainsi, lors d'un colloque organisé à Dakar (Sénégal) le 11 novembre dernier, M. Guy Marius Sagna, secrétaire général de la coalition nationale « Non aux APE » soulignait que « les pertes de droits de douane pour la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à cause de l'APE seraient de 3,182 milliards d'euros. »

### La mobilisation continue

Il est aujourd'hui absurde de prétendre perdue la bataille des APE et de désertir le terrain des mobilisations. Comme dit plus haut, le soutien du FED -notamment à l'agriculture- doit faire l'objet d'un suivi constant de la part de la société civile : il faut défendre et promouvoir l'agriculture qui nourrit les paysans et les populations et non celle qui accroît encore les bénéfices de l'agro-business. Cela ne fera que démonter les incohérences entre les politiques commerciales et celles d'aide au développement de l'UE. La contestation des APE est loin d'être vaine : grâce aux mobilisations incessantes depuis 2002, la société civile, des parlementaires, des chercheurs et certains gouvernements ont considérablement freiné les velléités de la Commission européenne. Les APE conclus jusqu'ici touchent un nombre réduit de secteurs (et se bornent pour l'instant en Afrique à une part, certes importante, des marchandises). Les négociations en cours restent difficiles et les ACP font preuve d'une résistance persistante en vue de protéger leurs marchés et espaces de développement. Les opposants aux APE, en discussion ou en voie d'implémentation, ont donc encore du pain sur la planche.

Pour les ONG européennes, le premier objectif doit rester le renforcement des capacités de la société civile ACP. Le débat sur les APE a permis que celle-ci prenne largement conscience des dangers que certaines politiques commerciales de l'UE représentent pour un développement réellement équitable et durable. Mais la société civile ACP se trouve maintenant face à un triple défi qui exige d'elle une mobilisation sans précédent. En premier lieu, il lui incombe de réfléchir et faire entendre sa voix dans la cadre de l'avenir de l'Accord de Cotonou. Ce n'est pas un détail. En effet, d'aucuns redoutent une mort incontrôlée de cet Accord et son remplacement de fait par une dynamique privilégiant le commerce et l'investissement autour des APE. D'autres voudraient voir dans les stratégies régionales (comme la stratégie UE-Afrique) une porte d'intégration continentale et de résistance commune, en laissant au groupe ACP un rôle presque honorifique... Quel que soit l'avenir de ce dernier, la voix de la société civile des pays ACP doit être entendue et l'appui des ONG européennes pour alimenter ce débat est indispensable.

Il en va de même pour accompagner de façon concrète la mise en œuvre du 11<sup>ème</sup> FED et l'implémentation des APE. Sociétés civiles d'Europe et des ACP doivent coordonner leurs efforts pour analyser les retombées de ces politiques et le cas échéant, en dénoncer les incohérences. Plus particulièrement dans le domaine commercial, le suivi des négociations en cours est indispensable. Pour ne prendre que quelques exemples : qu'advient-il de la résistance d'Haïti à l'APE et quelles en seront les retombées ? Pour Madagascar, quelles seront

les conséquences de la mise en œuvre de l'APEI qui englobe sa Région et comment se poursuivront les négociations ?

La société civile européenne est aussi directement concernée : ce qu'il adviendra de Cotonou est en effet un important élément d'un vaste enjeu politique où se rejoignent l'avenir de la coopération européenne et les politiques commerciales de l'Union. Les négociations autour du Traité transatlantique, l'implémentation des APE ou encore l'abandon de la coopération bilatérale avec les pays à revenus intermédiaires sont autant d'initiatives qui interrogent. L'Europe veut-elle faire de ses relations avec le reste du monde -et plus particulièrement avec le Sud- des piliers d'un développement qui favorise une juste répartition des richesses et un avenir à notre planète ? Ou s'aligne-t-elle sur l'agenda à court terme des firmes transnationales et de leur recherche sans fin de profits ?

Les citoyens et citoyennes européen/nes, (que nous sommes), dans un souci de solidarité mais aussi de sauvegarder un monde viable pour les générations futures, ne peuvent se croiser les bras. Les Etats membres de l'UE doivent être interpellés sur leurs choix, leurs priorités, bref, sur ce qu'ils soutiennent et promeuvent en notre nom dans le cadre des institutions européennes.

Le Sénat belge a voté deux motions en 2012 respectivement sur le FED et les APE<sup>16</sup>. Les ministres et parlementaires belges, doivent en tenir compte lorsqu'ils ont à se prononcer sur la mise en œuvre de ces importants instruments de l'Accord de Cotonou.



<sup>16</sup> Voir sur le site du Sénat : [http://www.senate.be/www/?Mival=/index\\_senate&MENUID=12420&LANG=fr](http://www.senate.be/www/?Mival=/index_senate&MENUID=12420&LANG=fr), sous la rubrique « Accord de Cotonou », les résolutions 5-793/5 du 13 mars 2012 (APE) et 5-927/5 du 26 juin 2012 (FED)